

L'INSTRUCTION DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION DE 1789

Le 28 mars 1792, le directoire du département du Morbihan écrivait à Yves Audrein, vicaire de l'évêque constitutionnel Charles Lemasle et membre du Comité de l'instruction publique de l'Assemblée législative : « Les villes sont presque les seuls endroits où il y ait des écoles, et encore la majorité en est-elle privée. Les paroisses de campagne sont absolument dépourvues de toute espèce de moyens d'instruction ; aussi y trouve-t-on difficilement quelques personnes sachant un peu lire et écrire (1). »

Ce sombre tableau représentait-il fidèlement la réalité ? Dans le Morbihan, y avait-il vraiment aussi peu d'écoles et autant d'illettrés que l'affirmait le directoire du département ?

I. — LE NOMBRE DES ÉCOLES

Des recherches méthodiques aux archives départementales du Morbihan ont révélé l'existence, à la veille de la Révolution de 1789 et dans les limites actuelles du Morbihan, de 37 écoles (23 de garçons, 14 de filles), dont 21 situées dans des villes et 16 dans des bourgs (toutes ces dernières, sauf 2, étant des écoles de garçons).

(1) Arch. départ. du Morbihan, série L, registre n° 135, f° 53,

Onze écoles étaient dirigées par des prêtres, 14 par des religieuses, 1 (à Vannes) par les frères des Ecoles chrétiennes, 2 (les écoles de filles de La Roche-Bernard et de Port-Louis) par des demoiselles, 5 par des maîtres laïques (à Carentoir, au Faouët, à Mauron, Rohan et Sérent). On ignore qui enseignait à Loyat, Noyal-Pontivy, Réguiny et Saint-Jacut.

Les religieuses appartenaient à quatre Instituts : Ursulines (au Faouët, à Hennebont, Josselin, Malestroit, Muzillac, Ploërmel, Pontivy et Vannes), sœurs de la Sagesse (à La Chapelle-sous-Ploërmel, Locminé et Rochefort-en-Terre), Cordelières (à Auray), sœurs de la Charité de Plérin (à Marzan).

Mis à part le collège Saint-Yves (à Vannes), les pensionnats des Ursulines, l'école de Locminé qui avait toutes les classes jusqu'à la seconde, celle de Malestroit où le prêtre Mathurin Soulas enseignait le latin et les humanités, et peut-être aussi l'école des Frères, l'enseignement ne comprenait que le catéchisme, la lecture, l'écriture et les éléments du calcul.

Presque partout l'instruction était gratuite : à côté de leurs florissants pensionnats, que fréquentaient surtout les filles de la bourgeoisie et de la noblesse, les Ursulines tenaient des écoles gratuites, pour les enfants du peuple ; par ailleurs, l'entretien des maîtres, laïques ou ecclésiastiques, était assuré par la communauté de ville (comme à Malestroit, Pontivy, Sarzeau), ou par une abbaye (ainsi Bonrepos rétribuait le maître de Noyal-Pontivy, et Paimpont celui de Mauron), ou grâce aux revenus d'une fondation faite au profit de l'école par quelque bienfaiteur, prêtre ou laïque (comme c'était le cas à Allaire, Carentoir, Elven, Marzan, Mohon, Pluméliau, Réguiny, Rochefort-en-Terre et Saint-Jacut).

On a trouvé trace de 37 écoles seulement, mais il n'est pas douteux qu'il n'en existât davantage : Auray, Guémené, Hennebont, Josselin, Lorient, villes où plus de 50 % des hommes savaient signer de leur nom, avaient certainement des écoles de garçons ; il faut en dire autant d'Arzon, Concoret, Kervignac, La Gacilly, Mauron, Muzillac, Péaule, Ploërmel, Plouharnel, Plouhinec, Rieux, Sérent et Saint-

Gildas-de-Rhuis, paroisses où les actes de baptême sont signés par plus d'un parrain sur trois.

A défaut d'école proprement dite, beaucoup de petites paroisses rurales et de trèves (ou succursales) devaient posséder un local où des enfants recevaient les leçons d'un prêtre ou d'un laïque : autrement comment expliquer, dans un bon nombre de paroisses, des pourcentages assez élevés d'hommes sachant signer de leur nom ? Peut-on attribuer aux seuls bons soins des parents le fait que 24 % des parrains signent les actes de baptême de leurs filleuls, à Brandérion, La Croix-Hélléan, Saint-Congard et Saint-Jean-la-Poterie ; 25 % à Quily ; 26 % à Gestel ; 28 % à Saint-Marcel ; 29 % à Kergrist ; 30 % à Saint-Guyomard ; 31 % à Buléon et à Saint-Brieuc-de-Mauron ; 32 % à Cournon ; 34 % à Merlevenez et à Saint-Gonnery ; 37 % à Quelneuc ; 38 % à L'Île-aux-Moines et à la Haute-Bourdonnaye ; 39 % à Théhillac ; 42 % à Saint-Malo-de-Beignon ; 50 % à Saint-Léry et 51 % à L'Île d'Arz ?

Plus que le nombre exact des écoles, certainement moins rares que ne l'affirmait le Directoire du département du Morbihan, ce qu'il est intéressant de connaître, c'est le pourcentage des hommes et des femmes sachant signer de leur nom et ayant donc reçu quelque instruction.

II. — LE POURCENTAGE DES ILLETTRÉS

a) *La méthode.* — Le pourcentage des gens sachant signer de leur nom, peut s'établir, pour toutes les paroisses et trèves du département, grâce aux registres des baptêmes.

Une ordonnance royale de 1667, confirmée par une autre du 9 avril 1736, avait en effet imposé aux parrains et marraines l'obligation de signer les actes de baptême de leurs filleuls, et cela, sur les deux registres tenus par le clergé, la grosse destinée au greffe de la sénéchaussée, et la minute qui devait rester dans la paroisse.

Cependant, pour établir un pourcentage exact, il ne suffirait pas d'examiner 100 actes de baptêmes et de compter simplement les signatures des parrains et mar-

raines, car, assez souvent, un seul et même individu, sachant signer ou non, a exercé plusieurs parrainages. Pour réduire au minimum les causes d'erreurs, on a donc procédé comme suit : pour chaque paroisse ou trève, on a examiné les 100 actes de baptême immédiatement antérieurs au 31 décembre 1789 ; on a relevé les noms et prénoms des 100 parrains et des 100 marraines, en soulignant le nom de ceux qui ont signé ; puis on a classé les noms par ordre alphabétique et, quand un même individu a été plusieurs fois parrain ou marraine, on n'a conservé qu'une seule fois son nom (2).

Cette précaution n'était pas superflue, surtout pour les petites paroisses : si, à Lorient, pour 100 parrains et 100 marraines, on dénombre 195 individus différents (98 hommes et 97 femmes), à Meucon, les 200 parrainages n'ont fait intervenir que 149 personnes (78 hommes et 71 femmes), à Evriguet, 141 (78 hommes et 63 femmes), et à Houat, 123 (61 hommes et 62 femmes). Pour l'ensemble du département le nombre des individus appelés à signer est inférieur de plus de 12 % à celui des parrainages (45.719 contre 52.200).

b) *Les résultats.* — Dans les limites actuelles du Morbihan, il y avait, en 1789, 201 paroisses et 63 trèves. L'enquête a porté sur 200 paroisses et sur 61 trèves (3). On a donc examiné 26.100 actes de baptême, que 45.719 individus différents ont été invités à signer, ce que 6.574 ont fait (soit 14,37 %, 1 sur 7). Sur 22.897 hommes, 4.864 ont signé (21,24 %) et 1.710 femmes sur 22.822 (soit 7,49 %, 1 sur 13). Pour 3 hommes qui signent, il n'y a donc qu'une seule femme à le faire.

(2) Quand le parrain ou la marraine sont signalés comme n'appartenant pas à la paroisse du baptême, on a eu soin de ne pas les faire entrer dans le calcul du pourcentage de cette paroisse.

De nombreux élèves du grand séminaire de Vannes, auxquels nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance, nous ont aidés, sous notre contrôle, à dépouiller la plupart des registres des baptêmes.

(3) La paroisse de Lesbin, unie à celle de Pont-Scorff, n'avait pas de registres paroissiaux propres : tous les actes étaient inscrits sur les registres de Pont-Scorff. Les registres de Saint-Gorgon ne portent que les actes des mariages et des sépultures (les actes des baptêmes étaient inscrits à Allaire). Enfin, la série des registres du Gorvello est incomplète.

Par ailleurs, pour ces 261 paroisses et trèves, le pourcentage *des hommes* ayant signé

- ne dépasse pas 10 % dans 65 d'entre elles (49 bretonnantes, 16 galloises) (4) ;
- est compris
 - entre 10 % et 15 %, dans 45 autres (29 bretonnantes, 16 galloises) (5) ;
 - entre 15 % et 20 %, dans 36 autres (17 bretonnantes, 19 galloises) (6) ;
 - entre 20 % et 25 %, dans 33 autres (16 bretonnantes, 17 galloises) (7) ;

(4) Le pays « gallo » comprend, en gros, le territoire situé à l'est d'une ligne passant par Rohan, Saint-Jean-Brévelay, Elven et Muzillac. Les 65 paroisses dont le pourcentage d'hommes ayant signé ne dépasse pas 10 % sont : Belz, Berné, Bubry, Camors, *Caro*, Le Croisty, Croixanvec, *Férel*, Grand-Champ, Guénin, Guern, *Guillac*, Hoëdic, Houat, Inguiniel, Inzinzac, Kerfourn, Kernascléden, *Lanouée*, *Larré*, La Trinité-Langonnet, *La Trinité-Porhoët*, Lauzach, Lignol, Locmalo, Locmaria (Belle-Ile), Locmaria (Grand-Champ), Locmariaquer, Locqueltas, Locuon, Meirand, Meslan, *Missiriac*, *Molac*, *Monterfelot*, Moréac, *Néant*, *Peillac*, Penquesten, Persquen, Plaudren, Ploemel, Ploërdut, Ploeren, Plouray, *Pluherlin*, *Plumelec*, Plumergat, Pluvigner, Priziac, Quistinic, Remungol, Roudouallec, Saint-Allouestre, Saint-Avé, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Mériadec, Saint-Nicolas-des-Eaux, *Saint-Perreux*, Saint-Tugdual, Séné, Silfiac, Sulniac, *Tréal*, *Tréhorenteuc*.

(Les noms des paroisses et trèves galloises sont écrits en italique).

(5) Ce sont : Ambon, Arradon, *Arzal*, *Augan*, Baden, Bangor, *Béganne*, Bieuzy-les-Eaux, *Bohal*, Brandivy, Brech, *Caden*, *Camoël*, Crach, Groix, *Guer*, *La Chapelle-sous-Ploërmel*, Landaul, Langonnet, Languidic, Lanvaudan, Lanvégen, *Lizio*, Malguénac, *Ménéac*, *Mohon*, Monterblanc, *Monterrein*, Naizin, Plescop, Plougoumelen, Pluméliau, Plumelin, Pluneret, *Réminiac*, Le Saint, Saint-Gilles (Hennebont), Saint-Nolff, *Saint-Samson*, Séglien, Le Sourn, Theix, *Trédion*, Tréfléan, *Trégranteur*.

(6) Ce sont : Baud, Cléguer, Cléguérec, *Coëtbugat*, *Cruguel*, *Evriguet*, Glénac, Gourin, *Le Guerno*, Guisriff, *La Chapelle-ès-Brières*, *La Grée-Saint-Laurent*, Langoëlan, *Lantillac*, Locoal, *Loyat*, Marzan, Mendon, Meucou, *Monteneuf*, Moustoirac, Moustoir-Remungol, *Nivil-lac*, *Noyal-Muzillac*, Noyal-Pontivy, *Pleucadeuc*, Plouay, *Pommeleuc*, *Questembert*, *Le Roc-Saint-André*, *Saint-Abraham*, Sainte-Brigitte, Saint-Géran, *Saint-Laurent*, Sarzeau, Stival.

(7) Ce sont : *Beignon*, Berric, Bignan, *Billio*, Branderion, *Bréhan-Loudéac*, Calan, Caudan, *Crédin*, *Elven*, Le Faouët, *Gourhel*, *Guéhénno*, *Gueltas*, *Guilliers*, *La Croix-Helléan*, Landévant, Neuilliac, Noyalo, Pont-Scorff, Riantec, Saint-Aignan, *Saint-Aubin*, *Saint-Congard*, Sainte-Hélène, *Saint-Jean-la-Poterie*, *Saint-Martin*, *Saint-Nicolas-du-Tertre*, *Saint-Servant*, Saint-Thuriau, Sauzon, Surzur, *Taupont*.

- entre 25 % et 30 %, dans 23 autres (6 bretonnantes, 17 galloises) (8) ;
 — est supérieur à 30 %, dans 59 autres (27 bretonnantes, 32 galloises) (9).

Cela dit, une remarque préliminaire s'impose : le nombre des hommes et des femmes ayant signé est certainement inférieur au nombre de ceux et de celles qui savaient signer et qui, pour une raison quelconque, ne l'ont pas fait : il n'est guère vraisemblable que, sur toutes les femmes de 37 paroisses et trèves (10), aucune n'ait su signer de son nom ; de même, alors que les registres de Croixanvec, d'Inguiniel et de Locmaria (Belle-Ile) ne portent aucune signature d'homme, il y avait, en 1789, dans ces 3 paroisses, des hommes sachant signer de leur nom. En effet, si l'on ne signait plus à Croixanvec depuis l'arrivée du recteur Pierre Denis (1778), on le faisait sous ses prédécesseurs : en 1770, 5 parrains sur 16 avaient signé et, en 1768, 6 sur 11 ; de plus, pour chacune de ces années, 3 actes de baptême portent la signature du père de l'enfant, de sorte que, sur un total de 54 hommes (27 pères et

(8) Ce sont : *Brignac, Carentoir, Erdeven, Gestel, Guégon, Heléan, Kergrist, Limerzel, Malansac, Nostang, Pénestin, Pleugriffet, Ploemeur, Quily, Radenac, Ruffiac, Saint-Gouvy, Saint-Gravé, Saint-Guyomard, Saint-Jean-Brévelay, Saint-Marcel, Saint-Vincent, Le Temple.*

(9) Ce sont : *Allaire, Arzon, Auray (Saint-Gildas, Saint-Goustan), Billiers, Buléon, Campénéac, Carnac, Concoret, Cournon, Les Fougerêts, Guémené, Guidel, Hennebont (Notre-Dame-de-Paradis, Saint-Caradec), L'Île-aux-Moines, L'Île d'Arz, Josselin (Notre-Dame-du-Roncier, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Nicolas), Kervignac, La Chapelle-Gaceline, La Gacilly, La Haute-Bourdonnaye, La Roche-Bernard, Locminé, Lorient, Malestroit, Mauron, Merlevenez, Muzillac, Le Palais, Péaule, Ploërmel, Plouharnel, Plouhinec, Pontivy, Port-Louis, Quelneuc, Quéven, Quiberon, Réguiny, Rieux, Rochefort-en-Terre, Rohan, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Dolay, Saint-Gildas-de-Rhuis, Saint-Gonnery, Saint-Jacut, Saint-Léry, Saint-Malo-de-Beignon, Sérent, Tréhillac, Vannes (Notre-Dame-du-Mené, Saint-Patern, Saint-Pierre, Saint-Salomon).*

(10) Ce sont : *Belz, Brandivy, Brignac, Camors, Coëtbugat, Croixanvec, Guénin, Guern, Hoëdic, Houat, Inguiniel, Kerfourn, La Chapelle-Gaceline, Larré, Lizio, Locmaria (Belle-Ile), Locmariaquer, Locuon, Malguénac, Meslan, Mohon, Molac, Montterlot, Moustoirac, Noyal, Plaudren, Plougoumelen, Plouray, Pluméliau, Saint-Allouestre, Saint-Aubin, Saint-Géran, Saint-Nolff, Saint-Perreux, Sulniac, Tréfléan, Tréhorenteuc.*

27 parrains), 17, soit environ le tiers, savaient signer de leur nom, alors qu'on pourrait croire qu'en 1789 la paroisse ne comptait que des analphabètes. De même, à Inguiniel, dont Jean Robic devint recteur en 1784, on relève sur le registre de 1783, 8 signatures d'hommes (4 de pères et 4 de parrains). A Locmaria (Belle-Ile), enfin, figurent aux registres de l'état civil pour l'an VIII et les années suivantes, des signatures d'autochtones dont l'âge, porté dans les actes, montre qu'ils savaient écrire dès avant 1789.

Revenons à nos statistiques et faisons une première constatation : le nombre nettement plus élevé des signataires prouve qu'en ville l'instruction était plus répandue qu'à la campagne. Ainsi, pour les 7 villes, d'Auray (Saint-Gildas), Josselin (Notre-Dame-du-Roncier, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Nicolas), La Roche-Bernard, Lorient, Malestroit, Pontivy et Vannes (Notre-Dame-du-Mené, Saint-Patern, Saint-Pierre, Saint-Salomon), le pourcentage des hommes qui signent est respectivement de 65 %, 46 %, 60 %, 73 %, 65 %, 60 %, 69 % ; et celui des femmes de 50 %, 33 %, 49 %, 47 %, 38 %, 39 %, 53 %. Au total, pour 24 paroisses et trèves urbaines (11), 1.190 hommes sur 2.174, et 822 femmes sur 2.199 ont signé de leur nom, soit plus d'un homme sur deux (54,73 %) et plus d'une femme sur trois (37,38 %) et, en fin de compte, 2.012 personnes sur 4.373 (46,00 %).

Par contre, dans 237 paroisses ou trèves rurales, sur 20.723 hommes, 3.674 (17,72 %, 1 sur 6) ont signé, et 888 femmes sur 20.623 (4,30 %, 1 sur 23). Au total, sur 41.346 ruraux, 4.562 (11,03 %) ont signé de leur nom ; pourcentage modeste, certes, mais bien supérieur, cependant, à celui que l'appréciation pessimiste du directoire du département du Morbihan, rapportée ci-dessus, laisserait supposer.

Autre particularité digne de remarque : les hommes du pays gallo signent davantage que ceux du pays bretonnant. En effet, sur 117 paroisses ou trèves situées à

(11) Ce sont, outre les 13 paroisses et trèves précitées : Auray (Saint-Goustan), Le Faouët, Guémené, Hennebont (Notre-Dame-de-Paradis, Saint-Caradec), Locminé, Le Palais, *Ploërmel*, Port-Louis, *Rochefort-en-Terre*, Rohan.

l'est de la ligne Rohan-Saint-Jean-Brévelay-Elven-Muzillac, il y en a 66, soit près de 4 sur 7, où le pourcentage des hommes ayant signé dépasse 20 %, et 16 seulement, soit moins de 1 sur 7, où il est inférieur à 10 % ; tandis que, sur 144 paroisses ou trèves bretonnantes, il n'y en a que 49, soit 1 sur 3, où le pourcentage atteint 20 %, et également 49 où il ne dépasse pas 10 %.

Par ailleurs, pour le pays gallo, la moyenne générale des signataires est de 23,68 % pour les hommes et de 6,49 % pour les femmes. Pour l'ensemble du pays bretonnant, elle est de 19,29 % pour ceux-là, et de 8,27 % pour celles-ci. Mais la différence, quant aux hommes, est plus accusée qu'il ne paraît, et, quant aux femmes, elle l'est moins, car il y avait 15 paroisses urbaines dans la partie bretonne contre 9 seulement dans la partie galloise. Si l'on ne fait pas entrer dans le calcul ces 24 paroisses à très fort pourcentage (46 %), on obtient les résultats suivants :

- au pays gallo, pour 108 paroisses ou trèves rurales,
 - sur 9.371 hommes, 1.999 signent, soit 21,33 % ;
 - sur 9.239 femmes, 389 signent, soit 4,21 %.
- au pays bretonnant, pour 129 paroisses ou trèves rurales,
 - sur 11.352 hommes, 1.675 signent, soit 14,75 % ;
 - sur 11.384 femmes, 499 signent, soit 4,38 %.

A la campagne, les galloises signent donc presque autant que les bretonnes ; quant aux hommes, ils signent dans la proportion de 3 contre 2, ce qui constitue une différence considérable.

Il y en a une autre qui mérite d'être signalée : *quant aux hommes*, l'instruction était beaucoup plus uniformément répandue dans le pays gallo, où les paroisses à fort pourcentage sont disséminées un peu partout, que dans le pays bretonnant, où le sud s'oppose nettement au nord, la côte à l'intérieur des terres.

Sur 49 paroisses ou trèves à pourcentage supérieur à 20 %, que l'on compte dans le pays bretonnant, 36 se trouvent au sud, et 13 seulement au nord de la route

Muzillac-Theix-Vannes-Auray-Landévant-Hennebont-Pont-Scorff-Quimperlé.

De même, autour de Lorient, limité par le Finistère, la route Quimperlé - Pont-Scorff - Hennebont - Landévant, la rivière d'Étel et l'Atlantique, existe un bloc compact de 18 paroisses et trèves qui toutes, sans exception, ont un pourcentage de signataires supérieur à 20 % ; la moyenne générale de l'ensemble s'élève à 35,27 %. Par contre, au nord, sur un groupe de 35 paroisses et trèves (correspondant aux 5 cantons de Gourin, du Faouët, de Guémené, de Plouay et de Baud), 3 seulement (Calan, Guémené et Le Faouët) ont un pourcentage dépassant 20 %, et la moyenne de l'ensemble n'est que de 9,15 %. A ce bloc on peut en comparer un autre, formé de 23 paroisses et trèves rurales (12), et s'étendant sur le territoire limité par la route Muzillac-Vannes-Auray-Landévant et par une ligne joignant Muzillac à Landévant en passant par Elven, Saint-Jean-Brévelay, Locminé et Baud. Le pourcentage des hommes ayant signé n'y est que de 10,37 % (208 signataires sur 2.005 individus).

Après ces considérations, une question peut se poser à l'esprit : le pourcentage des signataires est-il fonction de l'étendue des paroisses et de la distance que les enfants avaient à parcourir pour se rendre à l'école ?

Pour le pays gallo, il ne semble pas : pour les 15 plus grandes paroisses rurales (13), dont l'étendue variait de 9.625 hectares (Lanouée) à 4.832 (Saint-Dolay), le pourcentage moyen des signataires est de 21,38 % pour les hommes et de 5,14 % pour les femmes ; pour les 15 plus petites paroisses rurales (14), dont l'étendue *totale* était

(12) Ce sont : Brandivy, Brech, Camors, Grand-Champ, Landaul, Lauzach, Locmaria (Grand-Champ), Locqueltas, Meucon, Monterblanc, Moustoirac, Plaudren, Plescop, Plumelin, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Saint-Avé, Saint-Mériadec, Saint-Nolff, Sulniac, Theix, Tréfléan.

(13) C'étaient : Lanouée, Ménéac, Mauron, Questembert, Guer, Elven, Campénéac, Sérent, Nivillac, Plumelec, Carentoir, Bréhan-Loudéac, Mohon, Noyal-Muzillac, Saint-Dolay.

(14) C'étaient : Cruguel (1151 hectares), La Trinité-Pcrhoët (1103), La Grée-Saint-Laurent (790), Lantillac (772), Saint-Abraham (667),

inférieure à celle de la seule paroisse de Lanouée (15), ce pourcentage s'élève à 21,59 % pour les hommes et à 6 % pour les femmes : différence négligeable, même quant aux femmes, car pour celles-ci, elle est due aux marraines de Saint-Léry et de Saint-Malo-de-Beignon qui ont signé, à raison de 26 sur 145. Pour les 27 trèves rurales, 20,69 % des hommes et 3,88 % des femmes ont signé et, pour le reste des paroisses et trèves du pays gallo, soit 51 paroisses rurales d'étendue moyenne, on compte 21,56 % de signataires parmi les hommes et 3,58 % parmi les femmes.

Si l'on rapproche ces chiffres :

21,38 %, 21,59 %, 20,69 % et 21,56 %, pour les hommes,
5,14 %, 6 %, 3,88 % et 3,58 %, pour les femmes,
on ne peut manquer d'être frappé de leur constance et de conclure que l'étendue des paroisses ne semble guère avoir influé sur la diffusion de l'instruction dans le pays gallo.

Pour les 15 plus grandes paroisses rurales du pays bretonnant (16), dont l'étendue variait de 10.771 hectares (Languidic) à 5.584 (Ploemeur), le pourcentage moyen des hommes et des femmes ayant signé est de 15,14 % et de 6,48 %. Celui des 15 plus petites paroisses rurales (17) est de 23,69 % et de 7,73 %. La moyenne des 30 trèves rurales est de 14,53 % et de 3,76 %, et celle des 69 paroisses rurales d'étendue moyenne, de 12,97 % et de 3,49 %. Il y a plus de signataires dans les petites paroisses rurales bretonnes que dans les grandes, mais la différence d'étendue en est-elle la seule cause ? On peut en douter, quand on constate que le pourcentage des grandes paroisses, pour les hommes comme pour les femmes, est supérieur et à celui des trèves, et à celui des paroisses d'étendue

Billiers (588), Tréhorenteuc (542), Quily (539), Saint-Laurent (389), Saint-Malo-de-Beignon (351), Saint-Gouvry (337), Saint-Léry (158), Coëtbugat, Le Temple et Pommeleuc, dont on ignore la superficie exacte.

(15) Les 12 premières paroisses citées à la note précédente avaient une étendue totale de 7.387 hectares.

(16) C'étaient : Languidic, Guiscriff, Pluvigner, Langonnet, Sarzeau, Gourin, Ploërdut, Baud, Grand-Champ, Pluméliau, Plouay, Cléguérec, Moréac, Caudan, Ploemeur.

(17) C'étaient : Arradon, Merlevenez, Landaul, Saint-Allouestre, Quiberon, Nostang, Saint-Gildas-de-Rhuis, Lauzach, Saint-Gonnery, Arzon, Croixanvec, Branderion, Noyal, Meucon, L'île d'Arz.

moyenne ; de plus, si l'on ne compte pas, parmi les 15 plus petites paroisses, les 3 paroisses côtières d'Arzon, de l'Île d'Arz et de Saint-Gildas-de-Rhuis (qui totalisent, à elles seules, plus des deux cinquièmes des signataires), le pourcentage des 12 autres paroisses n'est plus que de 18,36 % pour les hommes et de 3,09 % pour les femmes. Ne peut-on en conclure que, même au pays breton, la distance ne semble pas avoir joué un rôle important dans la fréquentation des écoles par les enfants ?

On peut encore se demander si, dans les paroisses rurales possédant certainement une école de *garçons* (c'était le cas pour 9 paroisses du pays gallo, et pour 5 du pays breton), le pourcentage des hommes qui signent est plus élevé qu'ailleurs. Il l'est effectivement : 26,78 % pour les 9 premières paroisses, 19,19 % pour les autres, contre 21,33 % et 14,75 %, comme pourcentages moyens des 108 et des 129 paroisses et trèves rurales des pays gallo et breton.

Un dernier mot, sur le petit nombre de femmes sachant signer de leur nom. Dans 37 paroisses et trèves, on l'a vu, on ne relève aucune signature féminine ; dans 41 autres, on n'en compte qu'une seule ; nulle part le pourcentage des femmes ne dépasse celui des hommes, et il n'est supérieur à 10 % que dans 44 paroisses ou trèves (dont 24 urbaines) (18). Cet état de choses s'explique aisément : en campagne, les écoles de filles étaient certainement plus rares que celles de garçons et, à leur défaut, les filles ne pouvaient bénéficier des leçons que les prêtres, nombreux alors dans les campagnes, donnaient aux garçons ; la distance, surtout à la mauvaise saison, devait constituer pour les fillettes un obstacle plus sérieux que pour les garçons ; enfin, beaucoup de parents ne voyaient sans doute aucune utilité à ce que leurs filles sussent lire, écrire et compter : à la campagne, plus encore qu'en ville, on vivait de bonne soupe et non de beau langage. Il est remar-

(18) Ce sont, outre les paroisses et trèves citées à la note 11 : Arzon, Baud, *Billiers*, *Concoret*, *La Gacilly*, Gourin, Guidel, L'Île-aux-Moines, L'Île d'Arz, *Mauron*, *Muzillac*, *Péaule*, Quéven, *Quily*, Saint-Gildas-de-Rhuis, Sarzeau, Sauzon, *Saint-Léry*, *Saint-Malo-de-Beignon*, *Le Temple*.

quable, à ce sujet, qu'à La Chapelle-sous-Ploërmel et à Marzan, où des religieuses tenaient école, le pourcentage des femmes qui signent n'est pas plus élevé qu'ailleurs : 4 femmes sur 91 à La Chapelle, 6 sur 95 à Marzan.

Pour expliquer en partie la rareté des signatures féminines sur les registres paroissiaux, ne peut-on admettre aussi que plus d'une marraine, affairée autour du bébé après la cérémonie du baptême, aura négligé de signer, et qu'ici ou là, par respect pour le sexe fort, les marraines se soient abstenues d'apposer leur signature ?

Aux lecteurs qui nous ont suivi jusqu'au bout, il nous tarde de présenter nos excuses pour l'aridité de cet exposé. De tant de chiffres accumulés peut-être dégageront-ils de nouvelles et intéressantes conclusions sur la diffusion de l'instruction dans le département du Morbihan à la veille de la Révolution de 1789.

Augustin CARIOU,
Aumônier du Lycée de Pontivy.
